



RÉGION ACADÉMIQUE  
LA RÉUNION

Liberté  
Égalité  
Fraternité



## DEMANDE DE BOURSE DE LYCEE

La campagne de bourses de lycée pour l'année scolaire 2022-2023 se déroulera  
**du 30 mai au 06 juillet 2022 inclus.**

Un dossier de bourse sera remis à chaque élève de troisième.

Les parents qui le souhaitent ont la possibilité de faire la demande de bourse en ligne directement sur le portail *Scolarité Services* (un flyer d'accompagnement est joint à la présente note).

Les élèves de collège qui changeront d'académie à la rentrée scolaire 2022 déposeront leur dossier de demande de bourse papier ou dématérialisé dans leur établissement d'accueil à la rentrée 2022.

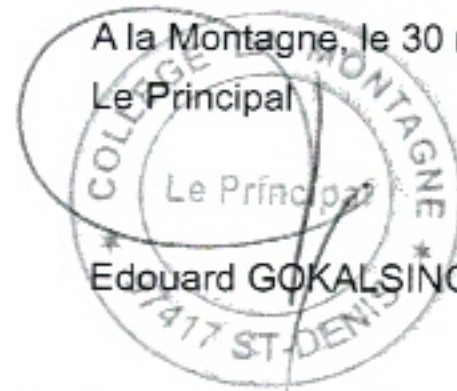
Pour les familles qui n'auront pas déposé de dossier de bourse avant le 06/07/2022, une deuxième campagne de bourse se déroulera du 1<sup>er</sup> septembre au 20 octobre 2022 inclus, dans leur établissement d'affectation.

A la Montagne, le 30 mai 2022

Le Principal

Le Principal

Edouard GOKALSING





## COMMENT DEMANDER UNE BOURSE DE LYCÉE ?

**DE QUOI AVEZ-VOUS BESOIN POUR FAIRE VOTRE DEMARCHE EN LIGNE ?**  
De l'identifiant et du mot de passe de mon compte ÉduConnect. Je peux aussi me connecter au moyen de FranceConnect. Plus d'informations au verso.

Du 30 mai au 6 juillet 2022

### LES INDISPENSABLES POUR MA DEMANDE DE BOURSE EN LIGNE

- Tout document mentionnant mon numéro fiscal et celui de mon concubin éventuel
- L'identifiant et le mot de passe de mon compte ÉduConnect ou mes codes pour me connecter via FranceConnect Plus d'informations au verso
- Mon adresse de messagerie électronique

### LE DÉROULEMENT DE MA DEMANDE

- 1 Je me connecte à **Scolarité Services** avec mon compte ÉduConnect ou **teleservices.education.gouv.fr****  
Je clique sur "Mes services / Bourse de lycée" et j'arrive sur le service.
- 2 Je fais une demande pour :**  
- mon enfant qui est en 3<sup>e</sup> en collège et qui sera en lycée public à la rentrée 2022 ;  
- mon enfant non boursier déjà scolarisé en lycée public.
- 3 Je consulte le simulateur pour voir si j'ai droit à une bourse.**

Toutes les informations sur [www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee](https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee)

Un service en ligne qui permet de faire une demande de bourse de lycée en ligne.

Le service de demande en ligne n'est pas ouvert pour les établissements privés.

## ÉduConnect

Activez votre compte ÉduConnect ou utilisez FranceConnect pour profiter du portail Scolarité Services.

### À QUOI SERT ÉDUCONNECT ?

ÉduConnect est le compte qui permet d'accéder aux services numériques des écoles et des établissements pour suivre la scolarité de vos enfants.

- Utilisez ce compte :**
  - l'identifiant / le mot de passe pour tous vos enfants.
  - tout au long de leur scolarité (de l'école au lycée).
- Accédez par exemple :**
  - aux démarches en ligne comme l'inscription au collège ou au lycée.
  - au livret scolaire de vos enfants.
  - à l'espace numérique de travail (ENT).

### COMMENT ÇA MARCHE ?

Connectez-vous avec votre compte ÉduConnect ou avec FranceConnect sur [teleservices.education.gouv.fr](https://teleservices.education.gouv.fr)

- 1 Pour activer votre compte, vous avez besoin du numéro de téléphone portable donné lors de l'inscription de vos enfants.**
- 2 Une fois que votre compte est activé, vous accédez aux services et démarches en ligne associés à chacun de vos enfants.**

### DES QUESTIONS ?

Si vous avez des questions sur votre connexion ou une démarche en ligne, la plateforme d'assistance nationale est à votre disposition.



En ligne à l'adresse : [assistance.teleservices.education.gouv.fr](https://assistance.teleservices.education.gouv.fr)



Par téléphone au 0809 54 06 06 du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h (heure de Paris) (prix d'un appel local)

## Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2022 - 2023

La demande de bourse nationale de lycée est émise par le Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse.

### Comment faire ma demande de bourse nationale de lycée ?

- Je lis la notice.
  - Je rassemble les documents justificatifs.
  - Je remplis le formulaire en pages 3, 4 et 5.
  - J'envoie la demande remplie et signée et tous les documents justificatifs à l'établissement où l'élève est scolarisé.
- Vous pouvez faire votre demande en version papier ou en ligne directement sur le portail Scolarité Services de votre académie avec votre compte ÉduConnect.
- 1** du 30 mai au 6 juillet (inclus) 2022 et du 1<sup>er</sup> septembre au 20 octobre (inclus) 2022
- Le service de demande en ligne n'est pas ouvert pour les établissements privés.

Partie à conserver

### Notice

#### Qu'est-ce que la bourse nationale de lycée ?

La bourse nationale de lycée vous aide à financer les frais de scolarité de votre enfant, si celui-ci est scolarisé ou va rentrer dans un lycée public ou un lycée privé habilité à recevoir des boursiers nationaux.

#### Qui peut faire cette demande ?

Un responsable légal de l'enfant (père, mère ou tuteur) ou une personne en charge de l'enfant.

#### Qui est concerné par la demande de bourse nationale de lycée ?

Les élèves inscrits en classe de :  
- 3<sup>e</sup>ème au collège qui poursuivront leur scolarité en lycée général, technologique ou professionnel, établissement régional d'enseignement adapté (EREA) ou dans une classe complète réglementée de niveau lycée au centre national de l'enseignement à distance (CNED) ;

Les élèves non boursiers de lycée inscrits en classe de :  
- 2<sup>de</sup>me, 3<sup>e</sup>ème ou terminale, en lycée général, technologique ou professionnel ;  
- 2<sup>de</sup>me ou 3<sup>e</sup>ème année de CAP ;

#### Ne sont pas concernés par cette aide financière :

- Les apprentis (Pour en savoir plus rapprochez-vous de votre région)
- Les étudiants et élèves inscrits en BTS (Pour en savoir plus rendez-vous sur [meservices.etudiant.gouv.fr](https://www.meservices.etudiant.gouv.fr))

#### Quels sont les critères d'obtention de cette bourse ?

La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

**1. Les ressources de la famille :** c'est le revenu fiscal de référence, inscrit sur votre avis d'imposition 2021 sur les revenus de 2021.

**2.** Si vous êtes en concubinage, c'est la somme des revenus fiscaux de référence des deux conjoints qui est prise en compte.

1. Article R. 531-15 à D. 531-43 du Code de l'éducation

2. Le portail Scolarité Services est une offre de services en ligne mise à la disposition des représentants légaux de l'élève par le Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse.

#### 2. Les enfants à charge rattachés à votre foyer fiscal :

- les enfants mineurs
- les enfants majeurs
- les enfants en situation de handicap

Le simulateur ci-dessous vous permet de vérifier si vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée pour cette demande, selon les ressources de la famille et le nombre d'enfant(s) à charge :

Nombre d'enfant(s) à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou +
Plafond de revenus 2021 à ne pas dépasser	19 016€	20 475€	23 400€	27 057€	30 713€	35 102€	39 480€	43 577€

Pour savoir si vous avez droit à la bourse nationale de lycée, vous pouvez utiliser le simulateur :

<https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-325728>

Il vous permet de savoir si vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre élève et d'estimer son montant.

#### Quels sont les documents justificatifs à joindre ?

Si vous faites votre demande jusqu'au 6 juillet 2022 inclus (première période de campagne) :

- un document mentionnant votre numéro fiscal

Le numéro fiscal figure sur votre déclaration de revenus pré-remplie, sur vos avis d'impôt (avis de situation déclarative, impôt sur le revenu).

Si vous faites votre demande à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022 (deuxième période de campagne) :

- une copie de votre avis d'imposition 2021 sur les revenus 2021

Vous devez également fournir selon votre situation les documents suivants :

Selon votre situation	Documents complémentaires à fournir
Si vous vivez en concubinage <sup>1</sup>	- Si vous faites votre demande pendant la première période de campagne : tout document mentionnant le numéro fiscal de votre partenaire - Si vous faites votre demande pendant la deuxième période de campagne : l'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2021 de votre partenaire
Si l'élève pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figureait pas sur votre avis d'imposition	- Attestation de paiement de la CAF indiquant les enfants à votre charge - Justificatif du changement de résidence de l'élève
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle	- Copie de la décision de justice désignant le tuteur ou - De la décision du conseil de famille et une attestation de paiement de la CAF

#### Pour en savoir plus :

Vous pouvez contacter l'établissement fréquenté par votre enfant ou consulter :

<https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-325728>

Pour les élèves qui poursuivent leurs études au CNED, vous pouvez consulter :

<https://www.cned.fr/eleves/les-modalites-de-demande-de-bourse-au-lycee>

1. Nous considérons que vous vivez en concubinage si vous partagez avec votre partenaire votre lieu de domicile sans avoir le même avis d'imposition.